



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 novembre 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 novembre 2003

**Relations avec le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) - Convention  
cadre**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003**

DELIBERATION D20030445

**Vie de la Cité**

**Relations avec le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) -  
Convention cadre**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le 17 janvier 2003 nous avons adopté une délibération de principe

- pour créer un établissement public intercommunal à caractère social reprenant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la totalité de l'objet social de l'association des foyers de jeunes travailleurs ;
- pour mener les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat.

La délibération prévoyait que le Conseil municipal serait amené à délibérer à nouveau lorsque l'ensemble des avis et accords préalables aurait été donné par les autorités compétentes.

De nos investigations, il ressort une difficulté majeure liée au statut des personnels. En effet, il n'apparaît pas possible de reprendre les contrats de travail sous une forme indéterminée, les personnels ne pouvant bénéficier que de contrats de 3 ans et le renouvellement ne pouvant s'effectuer qu'après avis de vacance d'emploi.

La pérennité des emplois ne pouvant être assurée, il n'apparaît plus possible de créer un établissement public.

Devant cette difficulté, nous avons réalisé une étude d'analyse des risques financiers et l'association a poursuivi de son côté ses efforts de redressement et de diversification. La synthèse de cette analyse fait ressortir :

- un résultat déficitaire structurel ;
- des besoins en trésorerie ;
- une fragilité des ressources liées à l'annualité des subventions et au caractère aléatoire de l'occupation des logements.

Il convient de conduire une réflexion de fond sur l'avenir de cette structure.

Il apparaît donc nécessaire :

- de mettre en place un groupe de travail composé d'élus du Conseil municipal et de membres du conseil d'administration de l'association pour engager une réflexion sur l'avenir et la restructuration de l'activité de l'association.
- de mettre en place des outils de veille financière en demandant à l'association de fournir début octobre au plus tard, pour l'année suivante, un budget prévisionnel ainsi qu'un plan de trésorerie mensuelle. Ces documents seront complétés par des situations trimestrielles qui seront transmis à la cellule contrôle de gestion de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- renoncer à la création d'un établissement public ;
- passer la convention cadre annexée ;
- désigner en qualité de membres du groupe de travail : Madame Andrée CHAREYRE, Messieurs Luc DELAGARDE, Rémy LANDAIS, Bernard JOURDAIN et Monsieur Franck GIRAUD.

Madame Françoise BILLY, Présidente du FJT, n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)